

PRALINE BUISSONNIERE
organisée par LA CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT-GENIX
DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019
Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

REGLEMENT DE LA RANDONNEE VTT

1. Chaque participant déclare être apte à la pratique du VTT et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle couvrant la pratique du VTT.
Le port du casque est obligatoire. L'organisateur se verra dans l'obligation de refuser toute inscription si les participants déclarent ne pas avoir de casque.
2. Des contrôles-ravitaillements sont prévus sur les circuits, ainsi qu'à l'arrivée. Chaque participant doit signaler son passage en communiquant son numéro de bracelet.
3. Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent (représentant légal) ou d'un adulte. Dans le cas où l'adulte n'est pas le représentant légal, il doit produire au moment de l'inscription une autorisation parentale autorisant le mineur à participer à la randonnée sous la responsabilité de cet adulte nommément désigné.
En l'absence de cette autorisation parentale et de l'adulte désigné, le mineur ne sera pas autorisé à participer à la randonnée.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.
4. **Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les randonneurs et autres usagers des sentiers. Chaque participant doit rester vigilant sur l'ensemble du tracé et être particulièrement attentif aux traversées de routes, intersections, passages glissants, exposés...**
Chaque participant s'engage à suivre la signalisation et toutes indications mises en place ou désignées par les organisateurs.
5. *Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.*
6. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
7. Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
8. Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé de respecter ces horaires. Les ravitaillements ne seront plus assurés au-delà d'un délai raisonnable, l'heure de retour maximum à la salle pour les VTT étant fixée à 14h00.
9. Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.